

GUIDE DE L'ETUDIANT

MASTER MEEF 2D

M2 PFSE



2018-2019

GUIDE DE L'ETUDIANT EN MASTER MEEF

La formation initiale des enseignants s'inscrit désormais dans le cadre de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de l'académie de Nice.

Cette école est ouverte sur les autres composantes de l'université de Nice et développe une démarche partenariale avec l'université de Toulon. Elle est également ouverte sur le milieu scolaire et associe à son fonctionnement l'ensemble des praticiens de terrain désignés par le Rectorat.

Le mot de la Directrice de l'ESPE

Bienvenue à l'ESPE de l'Académie de Nice !

Vous vous êtes inscrit(e) à l'ESPE de l'Université de Nice ou de Toulon pour préparer un master MEEF. Ce livret va vous permettre de mieux comprendre de quoi est composée la formation.

Cette formation a une double ambition :

- d'une part, vous préparer au concours de recrutement que vous avez choisi (CAPES, CAPLP, CAPET, Agrégation...) à l'occasion de la première année de Master tout en vous faisant découvrir, par des stages adaptés, le métier d'enseignant ;
- d'autre part après la réussite au concours, vous préparer, en deuxième année de Master, à l'exercice du métier d'enseignant par une formation en alternance au cours de laquelle vous serez à la fois étudiant à l'ESPE et enseignant fonctionnaire stagiaire en établissement.

Les stages seront des moments importants de votre parcours car ils vous permettront de prendre progressivement connaissance du métier. Vous serez en cela accompagné(e) par des tuteurs (un tuteur établissement et un tuteur universitaire en deuxième année de master).

Le MEEF, comme tout Master universitaire, s'accompagne de la rédaction et de la soutenance d'un mémoire. Il s'agit d'un mémoire de recherche à dimension professionnelle. Ce mémoire intégrera des résultats scientifiques récents en vue d'alimenter une réflexion sur votre pratique de classe et de participer au développement des compétences professionnelles attendues.

Formation à l'ESPE, stages en établissement et réalisation du mémoire ont pour seul enjeu de développer les compétences nécessaires au métier d'enseignant, c'est-à-dire de vous faire prendre graduellement connaissance de la réalité du métier.

Je vous souhaite de profiter pleinement de chaque instant de cette formation et d'en être les acteurs principaux.

Isabelle Negro

Professeure des Universités

Directrice de l'ESPE de l'Académie de Nice

LE MASTER ENSEIGNEMENT EDUCATION FORMATION (MEEF)	4
L'ANNEE DE M2.....	5
Assiduité et absences	5
Emploi du temps	5
Stage – UE5 ou 4 – ECUE1 – Professeurs Fonctionnaires Stagiaires Etudiants.....	6
L'initiation à la recherche : le mémoire et sa soutenance – UE5 ou 4 – ECUE2	6
Le numérique éducatif (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement- TICE) – UE4 ou 3 – ECUE3.....	7
Le contexte d'exercice du métier - UE4 – ECUE1.....	8
Contenu et objectifs de certains modules	8
Partenaires de l'École : relations avec les parents dans l'Education nationale - Martine Luciani.....	8
Conduite de projet éducatif	9
Evaluation de l'ECUE1 de l'UE4	9
La langue vivante - UE4 ou 3 – ECUE2.....	9
Langue vivante autre que l'anglais.....	10
Plagiat.....	11
Evaluation de la formation.....	12
La titularisation.....	12
Annexe 1 : Coordonnateurs des différents parcours M1/M2 MEEF pour 2019-2019 :.....	13
Annexe 2 : Coordonnées scolarités et secrétariats.....	15
Annexe 3 : Compte-rendu de visite de Stage – UE5 – ECUE1	15
Annexe 4 –Evaluation du module de Stage – UE5 – ECUE1.....	19
Annexe 5 -Document de cadrage sur le mémoire	22
Annexe 6 : le mémoire et sa soutenance – UE5 – ECUE2	26
Annexe 7 : Modalités Générales de contrôle des connaissances	28
Annexe 8 : SYNTHÈSE : M1 ET M2 MASTER MEEF Mentions 1er et 2nd degré.....	33
COMPENSATION - VALIDATION – CAPITALISATION.....	33
Annexe 9 : Avis de la directrice de l'espé pour la titularisation.....	34
Annexe 10 : Calendrier de l'année scolaire 2018-2019	37
Annexe 11 : Abréviations – Sigles - Acronymes	38

LE MASTER ENSEIGNEMENT EDUCATION FORMATION (MEEF)

Il constitue à la fois une formation universitaire exigeante, intégrant une initiation à la recherche, une préparation au concours de recrutement, ainsi qu'une formation professionnelle en alternance adossée à des stages d'observation, de pratique accompagnée et de responsabilité. Des passerelles et des dispositifs de réorientation sont prévus pour les étudiants amenés à modifier leur projet professionnel ou leur parcours universitaire.

Ce master vise à former de futurs spécialistes de l'éducation et de la formation.

Objectifs pédagogiques :

- la maîtrise de connaissances disciplinaires et didactiques ;
- le développement de gestes et de compétences professionnels ;
- la maîtrise de connaissances dans le domaine des sciences de l'éducation ;
- une attitude critique face à sa propre pratique professionnelle et aux connaissances scientifiques sur laquelle elle se fonde.

Objectifs scientifiques :

- acquérir une méthodologie de la recherche universitaire qui favorise l'articulation de réflexions didactique, pédagogique, disciplinaire et épistémologique permettant des allers retours entre terrain et formation ;
- acquérir une culture scientifique dans un domaine disciplinaire de compétence spécifique ou dans des domaines scientifiques qui peuvent avoir une pertinence pour les questions d'éducation ;
- être capable de présenter une problématique professionnelle en identifiant les ancrages théoriques qui ont permis l'élaboration et la gestion de situations d'enseignement.

Le master conduit aux métiers d'enseignant et de personnel d'éducation en école primaire ou dans le secondaire (collèges et lycées). Il prend en compte le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013). Il mène aussi aux métiers de l'éducation et de la formation et permet également la poursuite d'une formation en recherche au-delà du master.

L'ANNEE DE M2

Assiduité et absences

Durant l'année de M2, les étudiants sont rémunérés à plein temps pour suivre une formation par alternance conjuguant une formation universitaire, qui s'inscrit dans une démarche de recherche et une mise en situation professionnelle.

Les étudiants se doivent d'être assidus en formation et dans leur établissement.

Toute absence devra être justifiée, dans les plus brefs délais, par l'envoi d'un justificatif (certificat médical) auprès de **la scolarité et de l'enseignant concerné** scol-espe@iufm.unice.fr, si la formation à l'espé est concernée; auprès du **chef d'établissement**, si le stage en responsabilité est affecté.

Emploi du temps

Les étudiants peuvent accéder à l'emploi du temps de leur parcours sans mot de passe à l'adresse :

<http://planning.espe-nice-toulon.fr/etudiant?login=true>

Choisir l'onglet « *Promotions* » et dans le menu déroulant « *en grille* ».

Choisir ensuite le parcours « *M2 MEEF (Discipline)* » pour les parcours niçois ;

« *LAS M2 MEEF (Discipline)* » pour les parcours toulonnais ;

« *DRA (Discipline) M2 MEEF* » pour les parcours dracénois.

Puis sélectionner le numéro de la semaine du calendrier civil.

The screenshot shows the 'Espace Étudiants' website interface. At the top, there is a navigation bar with 'Espace Étudiants' and 'Promotions' tabs. Below the navigation bar, there is a search bar and a dropdown menu for 'M2 MEEF LETTRES'. The main content area displays a weekly timetable grid for the week of September 22nd to 28th. The grid is organized by time slots (08:00 to 21:00) and days (Sept. 22 to Sept. 28). The courses and activities listed in the grid are: 'Méthodes statistiques quantitatives (OSCARO)' (08:00-10:00, Sept. 24), 'Construction cours VOCARIS' (10:00-12:00, Sept. 24), 'Accompagnement stage OSCARO' (13:00-15:00, Sept. 24), 'Construction cours VOCARIS' (15:00-17:00, Sept. 24), 'Langues: Français & style web/inf' (17:00-19:00, Sept. 24), 'CCM Covid (Branche)' (14:00-16:00, Sept. 27), 'LÉCURE' (16:00-18:00, Sept. 27), 'M2 MEEF ALLEMAND' (18:00-20:00, Sept. 27), 'M2 MEEF ESPAGNOL' (18:00-20:00, Sept. 27), 'M2 MEEF ITALIEN' (18:00-20:00, Sept. 27), 'M2 MEEF LETTRES ANGLAIS' (18:00-20:00, Sept. 27), and 'M2 MEEF MUSIQUE' (18:00-20:00, Sept. 27). The website interface also includes a browser address bar showing 'planning.espe-nice-toulon.fr/etudiant?login=true' and a taskbar at the bottom with various application icons.

Stage – UE5 ou 4 – ECUE1 – Professeurs Fonctionnaires Stagiaires Etudiants

UE 5	Mise en situation professionnelle : Stage (alternance) et accompagnement					
M2 ECUE1	Obligatoire	Responsable	Stage	Accompagnement du stage et du mémoire	MCC	ECTS
		Enseignant Tuteur universitaire Tuteur établissement	mi-temps sur l'année	28 h Visites 4h	Note de stage	18

Les étudiants de M2 admis à un concours de l'éducation nationale effectueront un stage qui s'étendra sur l'ensemble de l'année scolaire. Ce stage représente l'équivalent d'un mi-temps pour un professeur titulaire. Chaque étudiant sera **suivi toute l'année par un binôme de tuteurs** composé d'un tuteur universitaire et d'un tuteur de terrain, désigné par l'inspection.

Ce binôme sera en charge :

- du suivi du stage et de l'accompagnement du mémoire de l'étudiant.

Chaque M2 bénéficiera de 2 visites-conjointes réalisées par ses deux tuteurs. **La première aura lieu sur les mois d'octobre-novembre et la seconde à partir du mois de février-mars.** Il fera l'objet d'un **compte-rendu de visite rédigé à l'initiative du tuteur universitaire** (modèle en *annexe 1*).

De nombreuses autres visites seront effectuées par le tuteur de terrain tout au long de l'année. Plusieurs rendez-vous (mail, rencontres) sont prévues pour la réalisation du mémoire.

- de l'évaluation du stage et du mémoire.

Chaque visite conjointe sera l'occasion d'effectuer ensemble (tuteurs et étudiant) un bilan de positionnement au regard des compétences professionnelles attendues. En fin d'année, une note de stage sera attribuée par les tuteurs. Voir en *annexe 3, attribution de la note de stage*.

L'initiation à la recherche : le mémoire et sa soutenance – UE5 ou 4 – ECUE2

UE 5	Mise en situation professionnelle					
M2 ECUE2	Obligatoire	Responsable	Accompagnement du mémoire	MCC	ECTS	
		Enseignant Tuteur universitaire <i>Tuteur terrain</i>	28 h cf. l'ECUE1 2 h	Note mémoire et sa soutenance	10	

Le travail sur le mémoire s’inscrit dans le cadre de l’initiation à la recherche prévue par la réforme de la formation des enseignants. Cette initiation doit permettre au futur enseignant ayant suivi la formation au sein de l’ESPE de :

- découvrir quelques éléments actuels de la recherche dans sa discipline d’enseignement ou le domaine de l’éducation et de la formation ;
- être initié, en la pratiquant, à la recherche scientifique ;
- construire des liens entre sa pratique professionnelle et la recherche propre à son domaine professionnel ;
- développer les compétences professionnelles permettant l’examen critique de ses pratiques et l’innovation.

Pour les étudiants de 2^{ème} année, l’initiation à la recherche s’articulera principalement autour du travail sur le mémoire. L’accompagnement du PFSE pour la conception et la réalisation du mémoire est organisé de la façon suivante :

- **un encadrement individuel** réalisé par un tuteur de l’ESPE et par le tuteur de l’Education Nationale ;
- **un encadrement collectif** apporté par un enseignant intervenant dans le Master.

Pour tout ce qui concerne, le choix du thème du mémoire, les aspects de forme (structure, normes de rédaction) ; la page de garde attendue et la déclaration anti-plagiat attendues, voir en *annexe 4*.

Le mémoire et sa soutenance seront notés ; voir en *annexe 5*. Le mémoire sera **rendu mi-mai et sa soutenance aura lieu entre la fin du mois de mai et la mi-juin**.

Le numérique éducatif (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement- TICE) – UE4 ou 3 – ECUE3

UE4 – ECUE3	Tice ou Numérique éducatif				
M2	Obligatoire Non Compensable	Responsable Luc FRENOIS et l’enseignant	TP 12 heures	Modalités d’évaluation Contrôle continu	ECTS 1

Les enseignements TICE correspondent à la fois aux compétences exigées dans le cadre du C2i2e et l’utilisation des outils numériques dans la conception et la mise en œuvre de

séquences de classe. En M2, ces heures sont principalement assurées par des praticiens de terrain.

L'ECUE est validée avec un minimum de 10 en M2 (la note moyenne attestant d'un niveau suffisant en Numérique ou Tice). Les compétences manquantes pour l'obtention d'une certification C2i2e pourront être complétées dans les deux années qui suivent l'obtention du M2 de façon à permettre au candidat d'obtenir la certification (qui n'est pas obligatoire).

Le travail attendu prend pour support une activité disciplinaire intégrant les outils numériques mise en œuvre dans la classe. Les compétences principalement travaillées sont « Concevoir » une activité ; la « Mettre en œuvre » et l' « Analyser / Evaluer ». Cette dernière partie de la formation devra être finalisée avant la fermeture de l'espace de contribution sur la plate-forme C2i2e au mois de mars.

Le contexte d'exercice du métier - UE4 – ECUE1

Contenu et objectifs de certains modules

Partenaires de l'École : relations avec les parents dans l'Education nationale - Martine Luciani

Cet enseignement sera placé avant les rencontres parents / professeurs institutionnelles, au moment où l'autorité éducative est à construire.

La formation amène à réfléchir à la posture de l'enseignant : quelle représentation a un jeune enseignant du métier ? Comment communique-t-il avec les élèves ? Quelles sont les attentes et représentations des familles ? Quelles sont les attentes de l'institution : pourquoi faire une place aux parents à l'école ?

Le fil conducteur est la construction d'une autorité éducative qui soit maîtrisée, reconnue par les élèves et par leurs parents, appuyée sur des valeurs que l'école divulgue.

Les professeurs stagiaires sont amenés à réfléchir à des situations banales, récurrentes ou plus particulières : le cas de l'orientation, des familles de néo-arrivants.....

Modalités de mise en œuvre :

La discussion, la construction, les échanges avec les étudiants sont souhaités notamment par l'étude de situations concrètes, de cas à construire, élucider à partir de travaux de groupes restitués ensuite qui pourront entrer dans l'évaluation.....

L'évaluation :

Production d'une étude cas ou autre travail ancré dans la pratique.

Conduite de projet éducatif

Le module se décline en 6h de formation au total sur la période de novembre à mai. Le format est de 2h de formation avant la mise en œuvre du projet puis 2h au cours de la réalisation et 2h de bilan en fin de projet. Les stagiaires peuvent travailler seuls ou à 2/3 sur un même projet qu'ils conduiront tous avec leur classe et en feront un bilan croisé.

Le projet devra faire l'objet d'une évaluation avec une note qui sera intégrée à l'évaluation du master.

Evaluation de l'ECUE1 de l'UE4

La note pour ECUE1 est une moyenne d'au moins deux notes ; chaque note étant attribuée sur un thème différent. Vous n'avez pas le choix des thèmes à traiter ; leur affectation se fait par tirage au sort.

Pour l'évaluation, tous les échanges se font par l'intermédiaire de la plateforme de l'ESPE <https://eformation.espe-nice-toulon.fr/> : l'envoi des sujets par les enseignants et la remise des devoirs par les étudiants.

Vous serez informés officiellement par mail (adresse étudiante) du dépôt des sujets à traiter à partir de la mi-mars. Une date limite de remise des devoirs sera indiquée très clairement ; il vous faudra la respecter. Un tutoriel sera mis en ligne pour vous expliquer comment déposer vos devoirs (cette opération est en fait très simple).

Les correcteurs corrigeront les devoirs en ligne, en mettant une note et des commentaires sur les copies des étudiants.

La langue vivante - UE4 ou 3 - ECUE2

UE4 – ECUE2	Langue vivante sauf parcours LV (Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, ...)				
		Responsable	TD	Modalités d'évaluation	ECTS
M2	Obligatoire Non compensable	Sophie LABOZ Sophie.LABOZ@unice.fr	18 heures	Contrôle continu : Epreuve du Cles	1

Les enseignements de LV correspondent aux compétences linguistiques de niveau B2 pour tous les étudiants de toutes les mentions. Les enseignements de linguistique en présentiel sont complétés par des entraînements individuels en autonomie, dans des centres de ressources en langue (CRL), pour permettre à tous les étudiants d'atteindre le niveau attendu.

L'évaluation se fera sous la forme du passage des épreuves du Cles (coût pris en charge par l'espé). Quatre notes seront ainsi attribuées :

A l'écrit : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite et un oral : interaction orale. La moyenne obtenue sur ces quatre notes permettra à l'étudiant de valider l'ECUE s'il a obtenu au moins 10/20 et pour certains d'obtenir la certification.

Attention, la Langue vivante est validée avec un minimum de 10 en M2 (la note moyenne attestant d'un niveau B2) ; elle n'est pas compensable par une autre ECUE !

Les enseignants d'anglais sont :

- sur Toulon : Mme Waight Sylvie, Sylvie.WAIGHT@unice.fr;
- Sur Nice et Draguignan : pamela.mc-clure@ac-nice.fr ; Sophie.LABOZ@unice.fr et Emma.BRILLARD@unice.fr

Référent Cles : Laurent.ROUVEYROL@unice.fr (Nice) ; frederic.armao@neuf.fr (Toulon).

Coordonnées des CRL :

- sur Nice : http://sites.unice.fr/scl/crl/images/annoncea3_crl-scl_2014a.pdf
- sur le Var : <http://www.univ-tln.fr/Centre-de-Ressources-en-Langues-CRL.html>

Renseignements sur les épreuves du Cles : <http://www.certification-cles.fr/>

Langue vivante autre que l'anglais

Cles Arabe, contactez Mme Souhila Grifi à Marseille Tél : 04.13.55.00.80

Sur Nice : Pour les enseignements d'espagnol, joindre M. Jose.GOMEZ@unice.fr, et pour l'Italien, joindre Mme Isabelle.PICARLE@unice.fr .

Sur Toulon : Pour les enseignements d'espagnol, joindre M jose.garcia-romeu@univ-tln.fr

Coordonnées des CRL

- sur Nice : http://sites.unice.fr/scl/crl/images/annoncea3_crl-scl_2014a.pdf
- sur le Var : <http://www.univ-tln.fr/Centre-de-Ressources-en-Langues-CRL.html>

Renseignements sur les épreuves du Cles : <http://www.certification-cles.fr/>

Remarque : Les étudiants des parcours linguistiques (Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, ...) auront un enseignement complémentaire de didactique de la discipline sur ce volant de 20 heures.

Plagiat

Pour tous les travaux personnels que vous serez amenés à rendre (mémoire, écrits des différentes UE ou ECUE du Master), le plagiat est lourdement sanctionné. Le plagiat consiste à prétendre être l'auteur de l'écrit de quelqu'un d'autre. Cela enfreint les règles liées à la propriété intellectuelle. Les propos empruntés à d'autres auteurs doivent figurer entre guillemets et les références être précisées, tout en étant une proportion minime du devoir (20% maximum).

Pour information, les enseignants ont à leur disposition un logiciel « anti-plagiat » Compilatio.

Sachez que plusieurs étudiants ont été sanctionnés et que cela peut aller jusqu'à une exclusion de l'université.

Evaluation de la formation

Vous trouverez les Modalités générales de Contrôle des Connaissances (MCC) complètes en *annexe 6*.

En voici une synthèse pour le M2 MEEF :

	MASTER 2
VALIDATION	Annualisée. Sous réserve de validation des seuils. Les seuils s'appliquent au niveau au niveau de l'UE pour la mention « 2nd degré ».
MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	Seuil à 10. Non compensable. Non capitalisable.
MÉMOIRE PROFESSIONNEL	Seuil à 10. Non compensable. Non capitalisable.
LV	Seuil à 10. Non compensable. Note égale ou sup. à 10 = niveau B2.
TICE	Seuil à 10. Non compensable. (+2 ans pour valider compétences manquantes à certification C2i2e).
AUTRES UE et ECUE	Seuil à 8 au niveau des UE pour la mention « 2d degré ». Compensables si validation des seuils. Moyenne capitalisable si note sup. ou égale à 10/20.

La titularisation

Pour information, se référer aux textes ministériels et voir le document en *annexe 9*.

Annexe 1 : Coordonnateurs des différents parcours M1/M2 MEEF pour 2019-2019 :

Dans toute correspondance (mail, courrier), merci de préciser M1 ou 2 (PFSE) + Discipline.

Anglais	UNS	Bénédicte GUILLAUME	M1		Benedicte.GUILLAUME@unice.fr
		Simona OLIVA		M2	simona.oliva@unice.fr
	UTLN	Pierre-François PEIRANO	M1		pierre-francois.peirano@univ-tln.fr
		Salhia BEN-MESSAHEL		M2	salhia.ben-messahel@univ-lille.fr
Conseiller Principal d'Education (CPE)	UNS	Rania HANAFI	M1	M2	Rania.HANAFI@unice.fr
Education Physique et Sportive (EPS)	UNS	Rémi BARILI David SETTE	M1		Remi.BARILI@unice.fr David.SETTE@unice.fr
		Xavier LOPEZ David SETTE		M2	Xavier.LOPEZ@unice.fr David.SETTE@unice.fr
Lettres	UNS	Isabelle VEDRENNE-FAJOLLES	M1		isabelle.vedrenne-fajolles@unice.fr
		Véronique MONTAGNE		M2	Veronique.MONTAGNE@unice.fr
	UTLN	Guillaume BERTHON	M1		berthon@univ-tln.fr
		Alain DEMARCO		M2	Alain.DEMARCO@unice.fr
Musique	UNS	Annick FIASCHI-DUBOIS	M1	M2	annick.fiaschi-dubois@unice.fr
Histoire-Géographie	UNS	Eric CHAUDRON	M1	M2	eric.chaudron@unice.fr
Lettres – Histoire-Géographie	UNS	Eric CHAUDRON		M2	eric.chaudron@unice.fr
Mathématiques	UNS	Denis TORRALBA	M1		Denis.Torralba@unice.fr
		Alain PATRITI		M2	alain.patriti@unice.fr
	UTLN	Hubert PREBET Jean-Marie BARBAROUX	M1		Hubert.PREBET@unice.fr jean-marie.barbaroux@univ-tln.fr
		Thierry ASTRUC		M2	Thierry.ASTRUC@unice.fr

Espagnol	UNS	Christine DI-BENEDETTO	M1		christine.di-benedetto@unice.fr
		Marie-Laure ACQUIER		M2	Marie-Laure.ACQUIER@unice.fr
	UTLN	Jose GARCIA-ROMEU	M1	M2	jose.garcia-romeu@univ-tln.fr
Économie gestion	UNS	Marie-Hélène BONIFASSI	M1	M2	marie-helene.bonifassi@unice.fr
Sciences Economiques et Sociales (SES)	UNS	Géraldine BOZEC	M1	M2	Geraldine.BOZEC@unice.fr
Italien	UNS	Véronique MERIEUX	M1	M2	Veronique.MERIEUX@unice.fr
Sciences et Vie de la Terre (SVT)	UNS	Jean-Marc. LARDEAUX	M1		Jean-Marc.LARDEAUX@unice.fr
		Fabrice JOUFFRAY		M2	Fabrice.JOUFFRAY@unice.fr
Sciences Physiques - Chimie	UNS	Didier ORLANDI	M1	M2	Didier.ORLANDI@unice.fr
Maths – Sciences	UNS	Alain PATRITI		M2	alain.patriti@unice.fr
Allemand	UNS	Christine SCHMIDER	M1	M2	Christine.SCHMIDER@unice.fr
ST212e	UNS	Joseph KOUNEIHHER	M1	M2	joseph.kouneiher@unice.fr
Documentation	UNS	Dominique CHABANT	M1	M2	Dominique.CHABANT@unice.fr

Annexe 2 : Coordonnées scolarités et secrétariats

Dans toute correspondance (mail, courrier), merci de préciser M(1 ou 2) (PFSE) + Discipline.

Nom	Parcours ou fonction	Adresse électronique	Téléphone
SCOLARITES et SECRETARIATS PEDAGOGIQUES scol2D@listes.espe-nice-toulon.fr			
NICE			
Sabine COURTIN	<i>Responsable du Service scolarité</i>	Sabine.COURTIN@unice.fr	04 93 53 75 32
Stéphanie BONIFASSI	<i>EPS, Documentation, SES, Éco-Gestion, Histoire-Géographie, Lettres-Histoire</i>	Stephanie.BONIFASSI@unice.fr	04 93 53 75 69
Wendy PROCURANTI	<i>Maths, Physique-Chimie, SVT, Maths-Sciences</i>	Wendy.PROCURANTI@unice.fr	04 93 53 75 35
Claire PELLEGRINO	<i>Langues, Lettres, Musique</i>	Claire.PELLEGRINO@unice.fr	04 93 53 75 33
Christelle JAUBERT	<i>LV, CLES</i>	Christelle.JAUBERT@unice.fr	04 93 53 75 32
Dominique CERAVOLO	<i>Parcours adapté, Stages pour les non-PFSE</i>	Dominique.CERAVOLO@unice.fr	04 93 53 75 29
TOULON – LA SEYNE			
Christine LEFEBVRE	<i>Culture commune</i>	Christine.LEFEBVRE@unice.fr	04 94 10 98 62
Delphine ESPOSITO	<i>Maths</i>	delphine.esposito@univ-tln.fr	04 94 14 23 00
Fanny DOLLONE	<i>Lettres, Espagnol, Anglais</i>	dollone@univ-tln.fr	04 94 14 29 67
DRAGUIGNAN			
Berengère MATHIEU	<i>CPE, STI</i>	Berengere.MATHIEU@unice.fr	04 94 60 44 74

Annexe 3 : Compte-rendu de visite de Stage – UE5 – ECUE1

Professeur Fonctionnaire Stagiaire Etudiant M2 2nd Degré

Evaluation Formative

Compte rendu de visite

Nom et prénom du Professeur Fonctionnaire Stagiaire Etudiant M2 :

Nom du tuteur ESPE :

Nom du tuteur terrain :

Etablissement :

Classe :

Visite effectuée par (nom du tuteur) :

Date de la visite :

Séance(s) observée(s), champ(s) disciplinaire(s), contenu(s) enseigné(s) :

Synthèse du processus d'acquisition des compétences (forces et faiblesses) :

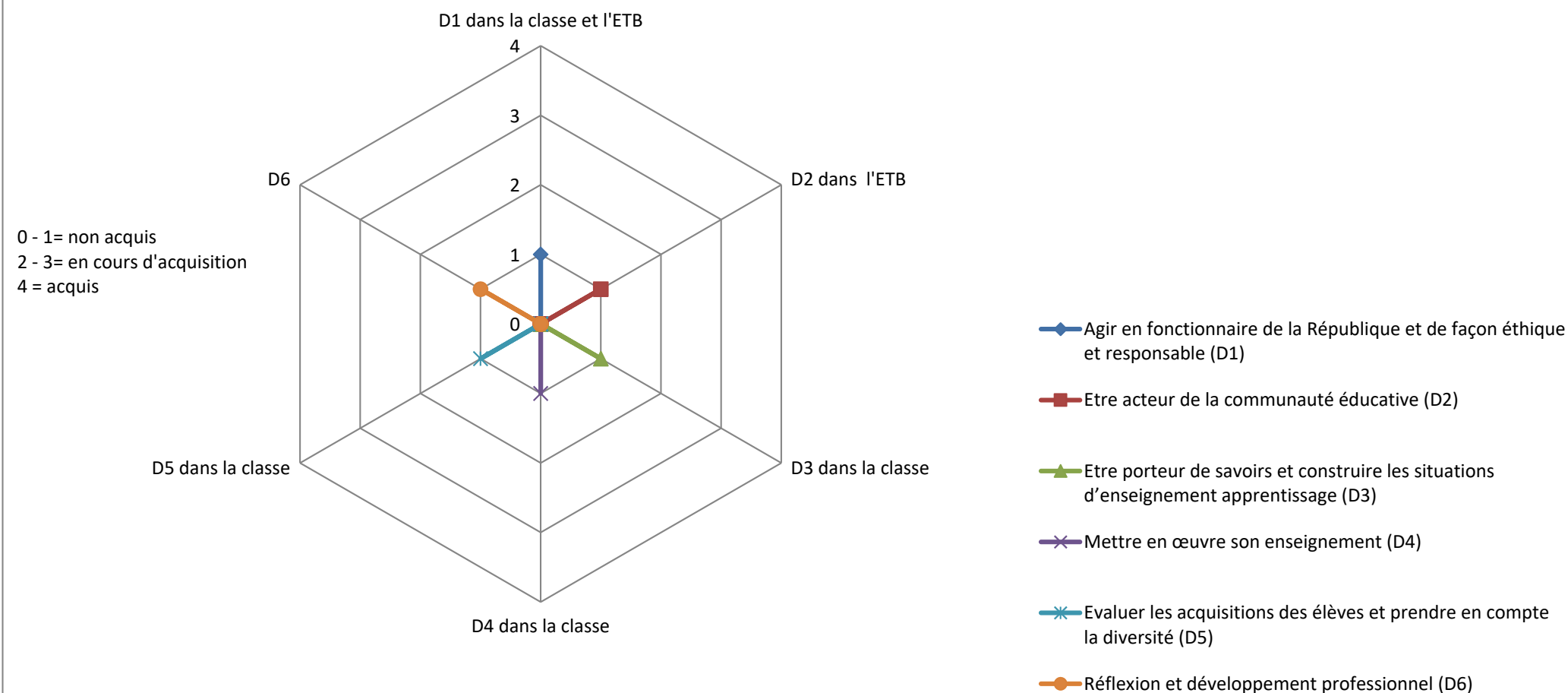
Recommandations ciblées et hiérarchisées pour le traitement des priorités :

**Signature du ou des tuteur(s) :
stagiaire :**

Signature du

Reportez sur le graphique ci-dessous l'évaluation des différents domaines de compétences en fonction de la grille d'observation

Domaines de compétences en Master 2 *degré*



GRILLE D'OBSERVATION (avec progression sur l'année de master 2)

Compétences issues du référentiel	Items (vert = première visite ; bleu= seconde visite)	Domaine de compétences
(1; 2 ; 6)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ponctualité et assiduité au cours du stage ▪ Respecte, applique et fait respecter le règlement intérieur, les règles de sécurité et de vie de classe ▪ Respecte l'ensemble des personnels d'éducation et d'enseignement • Agit contre les formes de discrimination et d'inégalité à l'égard des élèves • Il aide les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres 	D1 : Agir en fonctionnaire de la République et de façon éthique et responsable
(10 ; 11 ; 12 ; 13)	<ul style="list-style-type: none"> • Coopère au sein d'une équipe et contribue à l'action de la communauté éducative • Prend part-à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et aux projets de l'équipe pédagogique et à leur mise en œuvre. • Prend en compte les caractéristiques de l'école, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifie le rôle de tous les acteurs • Coordonne ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative • Coopère et instaure une relation de confiance avec les parents d'élèves afin d'accompagner le parcours scolaire de l'élève • Travaille avec les partenaires de l'école (collectivités territoriales, structures culturelles, acteurs économiques) • Accompagne les élèves dans leur projet de formation (orientation, bilans éducatifs, usage du livret de compétences) 	D2 : Etre acteur de la communauté éducative
(P1 ; P2 ; P3 ; 7 ; 8 ; 9)	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise la langue française orale et écrite à des fins de communication et d'enseignement quels que soient ses interlocuteurs • Maîtrise les savoirs disciplinaires • Est soucieux de la maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves. • Prend en compte les programmes scolaires • Sait concevoir un cycle, une séquence et des séances d'enseignement • Utilise les outils numériques de manière pertinente • Prend en compte l'approche par compétences et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour y ancrer les apprentissages des élèves • Prend en compte les approches pluridisciplinaires 	D3 : Etre porteur de savoirs et construire les situations d'enseignement apprentissage
(P3, P4)	<ul style="list-style-type: none"> • Instaure avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance pour construire son autorité sans autoritarisme • Explicite le travail attendu des élèves, les objectifs visés pour donner du sens aux apprentissages. • Gère son temps et maîtrise ses déplacements dans la classe • Gère la classe et les conflits avec équité et justice • Gère le temps et l'espace au service des apprentissages, en toute sécurité physique et affective • Adapte son activité et sa communication en fonction du public scolaire et des situations (posture, interventions, conduites, consignes d'étayage) • Est soucieux de l'implication de tous les élèves et crée une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs. • Prend en compte les demandes et les besoins des élèves, est à l'écoute et analyse les obstacles à l'apprentissage • Contribue à la mise en place de projets pluridisciplinaires 	D4 : Mettre en œuvre son enseignement
(P5 ; 3 ; 4 ; 5)	<ul style="list-style-type: none"> • Construit et met en œuvre des outils d'évaluation (des situations, apprentissages, objectifs pédagogiques ...) • Prépare consciencieusement les appréciations sur les bulletins scolaires • Utilise à bon escient les différentes formes d'évaluation (diagnostic, formative, sommative) • Analyse les réussites, les erreurs, les difficultés scolaires, les problèmes d'apprentissage et réalise des bilans • Conçoit et met en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis. • Différencie son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. • Adapte son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers 	D5 : Evaluer les acquisitions des élèves et prendre en compte la diversité
(14)	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchit sur sa pratique - seul et entre pairs (se questionne, s'autoévalue et identifie ses besoins) • Est acteur de son projet de formation (sollicite des conseils, suit les préconisations de remédiation, approfondit les connaissances de sa discipline et de son enseignement) • Réinvestit les résultats de l'analyse de sa pratique et de son activité dans le travail avec les élèves 	D6 : Réflexion et développement professionnel

Annexe 4 – Evaluation du module de Stage – UE5 – ECUE1

NOTE DE STAGE - SECOND DEGRE Etudiants en Master 2 MEEF et Professeurs Fonctionnaires Stagiaires Etudiants (PFSE)
--

Document à rendre au plus tard début mars (non PFSE) ou au plus tard mai (PFSE) au service de la scolarité à George V

ETUDIANT / PROFESSEUR FONCTIONNAIRE STAGIAIRE ETUDIANT			
Discipline/ Parcours			
Nom patronymique		Prénom	
Nom d'usage			
Tuteur ESPE			
Tuteur Etablissement			

POSITIONNEMENT

Domaine de compétences	Positionnement (cf.page2)	Commentaires (si nécessaire)
D1 : Agir en fonctionnaire de la République et de façon éthique et responsable (C1, C2, C6)		
D2 : Etre acteur de la communauté éducative (C10, C11, C12, C13)		
D3 : Etre porteur de savoirs et construire les situations d'enseignement apprentissage (C7, C8, C9, P1, P2, P3)		
D4 : Mettre en œuvre son enseignement (P3, P4)		
D5 : Evaluer les acquisitions des élèves et prendre en compte la diversité (C3, C4, C5, P5,)		
D6 : Réflexion et développement professionnel (C14)		

AVIS ET NOTE DU STAGE	
NOTE (sur 20, cf. page 3)	
AVIS GENERAL (à préciser pour une note inférieure à 10/20)	

Date & Signature du Tuteur ESPE :

Grille d'aide à la notation

Cette note est établie en deux temps, de la façon suivante :

Etape n°1 : positionnement du stagiaire/étudiant sur chacun des 6 domaines de compétences par les tuteurs ou tuteur et maître d'accueil (non PFSE 2D).

Pour chaque domaine de compétence, les critères qualitatifs sont les suivants :

- A : acquisition satisfaisante de la compétence au regard de ce qui est attendu d'un enseignant débutant
- B : erreurs qui n'empêchent pas les apprentissages
- C : bonne volonté mais erreurs susceptibles d'empêcher les apprentissages
- D : manque de bonne volonté et/ou de travail
- E : insuffisance rédhibitoire avec l'obtention du Master

Etape n°2 : les 6 positionnements déterminent une appréciation globale établie à partir de la grille suivante :

- **Très bon** (note de 16 à 20): au moins 4 positionnements en A.
- **Bon** (14 à 15): 1 ou 2 positionnements en B, ou au moins 3 positionnements en A ;
- **Assez bon** (12 ou 13) : 1 positionnement en C, ou au moins 2 positionnements en B ;
- **Passable** (10 ou 11) : 1 positionnement en D, ou au moins 2 positionnements en C, ou aucun positionnement en A et B ;
- **Insuffisant** (note de 8 à 9) : au moins deux positionnements en D ;
- **Très insuffisant** (note de 0 à 7) : au moins un positionnement en E ou plus de deux positionnements en D ;

Nota bene : une évaluation strictement inférieure à 10/20 a pour conséquence que la 2^{ème} année de Master ne peut pas être validée. Dans ce cas, le stagiaire inscrit en M2 pourra demander à prolonger son master afin de le valider.

Cas des PFSE

Dans le cadre du tutorat mixte, cette note est attribuée par le tuteur ESPE et le tuteur de terrain qui « concourent ensemble à l'évaluation des stagiaires » (annexe de la circulaire de rentrée 2014).

Le barème pour établir cette note s'appuie sur le document type « compte-rendu de visite » servant de support aux visites des tuteurs et s'inscrit donc dans la continuité du travail engagé dans le cadre du tutorat. Elle sera attribuée au stagiaire au plus tard **le 20 mai 2015**. Elle devra ensuite être communiquée par le tuteur ESPE au service de scolarité dont relève le stagiaire.

Cette note est la traduction **des efforts accomplis tout au long de l'année** et du **niveau atteint par le stagiaire à la fin de l'année**. Ce dernier est établi conjointement par les deux tuteurs sur la base notamment de ce qui est constaté lors de la dernière visite. **Les visites antérieures, en particulier celles du début d'année, pourront améliorer le positionnement du stagiaire : elles ne pourront pas jouer en sa défaveur.**

Annexe 5 - Document de cadrage sur le mémoire

Choix du thème du mémoire professionnel

Les thèmes du mémoire seront choisis parmi plusieurs catégories possibles :

- la didactique d'une matière enseignée (didactique des mathématiques, didactique du français, etc.) ou de plusieurs matières enseignées (didactique comparée) ;
- les thèmes transversaux (non disciplinaires) relevant de façon générale des sciences de l'éducation (l'autorité de l'enseignant à l'école élémentaire, la gestion des conflits dans une cour de récréation) ;

Dans tous les cas, l'objet du mémoire doit être en lien avec les réalités d'une école ou d'un EPLE. La loi de refondation de l'école impulse de nombreuses nouveautés dans les modalités d'enseignement, nouveautés qui peuvent constituer un réservoir utile de thèmes de mémoire.

La thématique choisie doit permettre de réaliser une étude de terrain, sous différentes formes possibles :

- étude de la pratique professionnelle de quelques acteurs de l'éducation ;
- étude des apprentissages des élèves ;
- étude portant sur la structure éducative ;
- étude menée auprès de membres de la communauté éducative.

Enfin, les exigences de ce mémoire sont moindres, en comparaison avec celles d'un Master « Recherche ». Ainsi, il n'est pas attendu de la part de l'étudiant :

- une revue exhaustive de la littérature relative à sa problématique ;
- un recueil de données massif ;
- la production de résultats inédits.

Aspects de forme

Structure du mémoire

Les encadrants du mémoire pourront affiner la structuration du mémoire et il ne s'agit pas d'imposer une forme uniforme pour tous. Toutefois, les mémoires produits devront respecter un canevas minimal commun constitué de la façon suivante :

- **une introduction** permettant de présenter le thème choisi et la problématique retenue ;
- une **partie dite « théorique »** qui s'appuie sur les lectures faites par l'étudiant. Elle vise notamment à définir le **cadre théorique choisi** et permet d'apporter **les premiers éléments de réponse** à la problématique, éléments trouvés par la réflexion et par la lecture d'ouvrages scientifiques en lien avec la problématique ;
- une **partie dite « empirique »** qui expose la méthode mise en œuvre pour l'**étude empirique** et propose une analyse de ses résultats ;
- une **dernière partie** qui permet de **discuter** les résultats empiriques à la lumière des éléments théoriques. Cette partie sert de bilan à l'ensemble du mémoire.

Normes de rédaction

Le mémoire comporte 25 à 35 pages au maximum en dehors de la bibliographie (obligatoire) et des annexes éventuelles.

Il doit être dactylographié avec une police serif de type Times New Roman de taille 12, interligne 1,5 et des marges de 2,5 cm. Le document est paginé.

Le texte est justifié à gauche et à droite (sauf les colonnes étroites dont le contenu peut être centré ou aligné à gauche).

Tous les tableaux et tous les graphiques doivent être numérotés, assortis d'un titre.

Le document sera collé ou relié par une spirale.

La page de garde du mémoire se trouve en annexe de ce document.

NB : Une partie de texte reprise intégralement devra être clairement citée avec le nom des auteurs, la date de publication et la page de la source (« ... » p.). Les autres emprunts devront faire l'objet d'une reformulation en précisant le nom des auteurs. Le plagiat (copie de tout ou partie d'un texte sans le signaler explicitement en citant la source) sera lourdement sanctionné.

Vous trouverez, ci-dessous, une déclaration individuelle anti-plagiat, à remplir, à signer et à intégrer obligatoirement au mémoire.

ESPE de l'académie de Nice-Célestin Freinet

TITRE DU MÉMOIRE

Sous-titre éventuel

Mémoire présenté dans le cadre de la formation initiale

2^{ème} année 201...-201... :

**« Métier de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »
mention : à compléter (2d degré ou Encadrement Éducatif)**

&

Formation Adaptée des PFSE 201...-201...

Soutenu publiquement par

[NOM et prénom à compléter]

En présence d'un jury composé de

Tuteur ESPE : *[à compléter]*

Tuteur Éducation Nationale (*le cas échéant*) : *[à compléter]*

Autre (*le cas échéant*) : *[à compléter]*

ANNEXE à mettre dans le mémoire : déclaration anti-plagiat

Cette déclaration devra être remplie, signée, et insérée dans le mémoire

Déclaration anti-plagiat

Nom.....Prénom.....

Je déclare que ce mémoire est le fruit d'un travail personnel et que personne d'autre que moi ne peut s'en approprier tout ou partie.

J'ai connaissance du fait que prétendre être l'auteur de l'écrit de quelqu'un d'autre enfreint les règles liées à la propriété intellectuelle.

Je sais que les propos empruntés à d'autres auteurs doivent figurer entre guillemets et que je m'appuie dans ce mémoire sur des écrits systématiquement référencés selon une bibliographie précise.

Date :

Signature :

Annexe 6 : le mémoire et sa soutenance – UE5 – ECUE2



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Nice

MASTER 2 MEEF

SOUTENANCE DU MEMOIRE PROFESSIONNEL

Document à rendre à la fin de la soutenance (au plus tard le 25 mai 2019 pour les PFSE) au service de scolarité dont relève le stagiaire ou l'étudiant(e)

ETUDIANT(E)

NOM, Prénom :

N° étudiant(e) :

Mention 1D Mention 2D Mention Encadrement éducatif Mention PIF

MEMOIRE PROFESSIONNEL

Date de la soutenance :

Heure :

Salle :

COMPOSITION DU JURY

NOM, Prénom	Qualité

EVALUATION

Note de la partie thématique (sur 30) :

Note de la soutenance (sur 10) :

NOTE TOTALE (sur 20) : /20 /40

Signature des membres du jury :

Pour une note au moins égale à 16/20, sous réserve d'acceptation par le stagiaire/étudiant, le mémoire professionnel sera **mis en ligne sur le serveur DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance)**, à l'adresse : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>

J'accepte que mon mémoire professionnel soit mis en ligne sur le serveur DUMAS

Signature du stagiaire/étudiant(e) :

SOUTENANCE

La soutenance comporte deux parties :

1. Une présentation par l'étudiant (10 minutes maximum)

La présentation du travail écrit par l'étudiant consiste en un exposé clair et si possible avec support numérique - vivement conseillé -, compréhensible par tous les membres du jury. Cette présentation ne doit pas consister en un résumé du mémoire : il s'agit d'en faire ressortir les éléments saillants, ce qu'il faut retenir de son travail ainsi que les prolongements éventuels depuis la rédaction finale du mémoire.

2. Un entretien avec le jury (10 à 15 minutes)

S'ensuit un entretien avec le jury. Durant cet entretien le jury pourra poser des questions à l'étudiant (afin d'éclaircir un point difficile, justifier tel ou tel élément du mémoire, ou encore approfondir un aspect du travail de l'étudiant). Le jury évaluera la capacité de l'étudiant à intégrer et à dépasser les critiques éventuellement formulées, ainsi qu'à défendre une position de manière argumentée et convaincante. Après avoir interrogé l'étudiant, le jury indiquera à l'étudiant le jugement qu'il porte sur le travail effectué en amont avec l'encadrant de recherche, sur le mémoire rendu par l'étudiant, et sur la présentation qui en a été faite pendant la soutenance.

NB : la note proposée par le jury ne sera pas indiquée à l'étudiant à l'issue de la soutenance mais fin de semestre après la délibération du jury d'examen.

EVALUATION

L'évaluation finale comprendra 2 notes :

- une note / 30 pour le document écrit
- une note / 10 pour la soutenance de l'ensemble du mémoire

Evaluation de la partie thématique (30 points)

1. **Maîtrise du sujet de recherche (8 points)**
 - 1.a. **Introduction** : objectif de l'étude et plan
 - 1.b. **Revue de la littérature scientifique et professionnelle**
2. **Méthodologie et technique de recherche (9 points)**
 - 2.1. **Opérationnalisation**
 - 2.2. **Méthode et résultats**
3. **Interprétation et lien avec la pratique professionnelle (7 points)**
4. **Qualités rédactionnelles (6 points)**

Evaluation de la soutenance (10 points)

1. **Présentation du travail écrit (4 points)**
2. **Réponse aux questions et qualité de l'expression orale (6 points)**

Annexe 7 : Modalités Générales de contrôle des connaissances

M1 et M2 Master MEEF Mentions 2nd degré et Encadrement Educatif

Assiduité :

Les étudiants doivent suivre tous les enseignements de toutes les unités. Tous les étudiants sont inscrits sous le régime du contrôle continu sauf ceux dispensés d'assiduité. L'assiduité des étudiants en contrôle continu est obligatoire.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, stage en établissement, projets tutorés, conférences, films, visites d'établissements, ...) dans le cadre de la formation est obligatoire pendant toute la durée des études. L'assiduité est la première compétence de tout enseignant et personnel d'éducation (*Agir en fonctionnaire de l'état ou Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école*). Les présences seront vérifiées lors des activités pédagogiques. Les absences non justifiées seront notifiées au responsable du parcours et à la direction de l'ESPE. En cas d'absences injustifiées, le jury prendra en compte cet élément dans la validation de l'année, l'attribution de points jury ou celle d'une mention.

Justification des absences :

Toute absence doit être justifiée par écrit et par un justificatif dans les 5 jours ouvrés auprès de la scolarité du site concerné pour les étudiants non professeurs fonctionnaires stagiaires ;

Aucun justificatif ne sera pris en compte au-delà de ce délai et l'absence sera considérée de fait, comme non justifiée.

Sont considérés comme motifs valables d'absences, notamment les cas suivants :

- maladie ou maternité avec certificat médical original ;
- décès du conjoint, d'un parent, d'un grand-parent, d'un frère ou d'une sœur, avec acte officiel ;
- convocation aux épreuves du permis de conduire ;
- obligations administratives avec convocation.

Convocation aux examens :

La convocation aux examens se fera exclusivement par affichage sur les sites ESPE et/ou sur l'ENT (sauf convocation dans le cas d'une formation à distance) ou épreuves ponctuelles, comme celle de la langue vivante en M2 (convocation envoyée via la messagerie universitaire).

Contrôle des connaissances :

Les modalités d'évaluation des acquis des étudiants s'inscrivent en conformité avec la réglementation en vigueur (article L613-1 du code de l'éducation ; arrêté du 09 avril 1997, arrêté du 25 avril 2002, note de la DGSIP du 08 avril 2009) et en accord avec les règles internes à l'université telles qu'elles sont définies par les conseils (CEVU, CA).

Chaque Unité d'Enseignement fera l'objet d'un contrôle des connaissances qui peut être :

- soit un contrôle continu (notation continue résultant d'une évaluation portant sur l'ensemble des travaux et exercices écrits et/ou oraux du semestre : moyenne de 2 notes au minimum),
- soit par un contrôle continu et un examen terminal en fin de chaque semestre,
- soit par un examen terminal.

Pour le détail, se reporter aux modalités de contrôle de chaque UE de la mention et du parcours concerné

Les examens terminaux se dérouleront dans les périodes définies par le calendrier universitaire de la composante ESPE.

Pour les étudiants dispensés d'assiduité : il incombe à l'étudiant de consulter la maquette et le responsable de parcours afin de se mettre en relation avec le ou les enseignants chargés de l'UE pour connaître le détail des modalités d'évaluation. Des examens terminaux de même type que ceux organisés dans le cadre du contrôle continu, seront proposés pour chaque UE ou sous-UE en fin de semestre (sauf certaines UE qui peuvent donner lieu à un travail personnel ou à la participation à un devoir commun).

Compensation et validation :

- Au sein de chaque unité d'enseignement ou éléments constitutifs de l'UE, il y a compensation entre les notes obtenues (Voir ci-dessous mention 1^{er} degré*).
- La compensation entre UE ne peut s'exercer que lorsque la note à l'UE est au minimum de 8 (y compris pour LV et Tice, éléments constitutifs d'une UE). Si la note moyenne d'une UE est inférieure à 8, il ne peut y avoir compensation. Le semestre ne pourra être validé, et par voie de conséquence, l'année.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les UE avec un seuil minimum de 8 pour chaque UE. Certaines UE sont exclues de la compensation :
 - l'UE « mise en situation professionnelle et mémoire professionnel » en M2 validée avec un seuil minimum de 10, sans compensation entre les ECUE qui composent l'UE (obligation d'obtenir la moyenne de 10/20 ou plus à chacune des ECUE « stage » et « mémoire »).

- LV validée avec un minimum de 10 en M2 (la note moyenne attestant d'un niveau B2),
- ECUE Tice validée avec un minimum de 10 en M2 (la note moyenne attestant d'un niveau suffisant en Tice). Les compétences manquantes pour l'obtention d'une certification C2i2e pourront être complétées ultérieurement de façon à permettre au candidat d'obtenir la certification.

Master 2 : La formation est annualisée. L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne générale avec respect des seuils définis ci-dessus.

Pour entrer en M2 MEEF, les étudiants doivent valider un M1 MEEF, mais une étude du dossier de l'étudiant sera réalisée par la commission pédagogique d'admission notamment en cas de non admission à l'un des concours de l'Education Nationale pour proposer à l'étudiant une réorientation s'il le souhaite.

Redoublement :

Le redoublement sera autorisé pour tous les étudiants :

Ayant été assidus pour l'ensemble des cours, stages, formations spécifiques et examens, Et dont le nombre d'absences non justifiées ne dépassera pas 12 heures sur l'année.

Capitalisation :

Les UE et sous-UE sont capitalisables sauf l'UE « mise en situation professionnelle » de M2. A la fin de l'année, l'étudiant conserve uniquement les UE et sous-UE pour lesquelles il a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10.

Une UE validée ne peut être revalidée mais un étudiant qui redouble son année, peut assister à tous les enseignements dans la limite des places disponibles et après accord de l'équipe pédagogique.

Coefficient : Chaque UE et ECUE est affectée d'un coefficient égal aux ECTS.

Points jury :

Lorsque la moyenne générale d'un étudiant, au semestre ou à l'année, est proche d'une valeur seuil (pour les moyennes semestrielles : 10/20 ; pour les moyennes annuelles : 10/20, 12/20, 14/20, 16/20), le jury d'examen peut décider d'attribuer des « points jury » afin que la moyenne générale atteigne le seuil concerné. Dans ce cas, les « points jury » sont ajoutés

directement à la moyenne générale et apparaissent explicitement sur le Procès-Verbal de délibération.

Rattrapage :

Les étudiants du master MEEF ne bénéficient pas de session 2. Seul un rattrapage pourra être proposé de manière exceptionnelle et sur présentation d'un certificat médical pour les étudiants absents à un contrôle continu ou terminal qui en feront une demande motivée auprès de leur service de la scolarité. Ce rattrapage est sous la responsabilité du ou des enseignants de l'UE concernée et n'est pas de droit.

Mémoire professionnel :

Le mémoire professionnel devra être présenté et soutenu au terme du semestre 4 pour tous les étudiants (y compris les fonctionnaires stagiaires – Voir profils étudiants).

Fraude aux examens, aux épreuves du contrôle continu :

Nous rappelons que, dans le cadre des travaux sur des dossiers, exposés et mémoires, il est strictement interdit de reproduire sans citation des textes prélevés dans des livres, dans des cours ou sur des sites Internet. Plusieurs étudiants ont été sévèrement pénalisés (convocation devant le conseil de discipline de l'Université, annulation des résultats, suspension d'inscription à l'Université...) pour n'avoir pas tenu compte de cette interdiction. Dans le cadre des examens terminaux, il est explicitement mentionné sur le sujet d'examen si des documents sont autorisés ou non pour composer. Tout document non autorisé sera saisi sans interrompre le cours de l'épreuve. Une commission disciplinaire sera constituée et aucune attestation de réussite, ni aucun diplôme ne sera délivré à l'étudiant avant que la section disciplinaire n'ait rendu sa décision.

Validation des Acquis Professionnels (VAP) et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :

Les publics en formation continue se voient proposer par le biais de la VAE une validation partielle ou totale du diplôme visé en fonction des compétences acquises. Ils peuvent également faire valider leurs acquis professionnels (VAP) pour accéder à une année d'étude sans en avoir le niveau de diplôme requis.

Les imprimés de demande de validation d'acquis professionnels et validation des acquis de l'expérience sont disponibles au service UnicePro de l'université Nice Sophia Antipolis ou service de Formation Tout au Long de la Vie de l'université de Toulon.

Les demandes de validation des acquis professionnels seront examinées par la Commission VAP.

Les demandes de validation des acquis de l'expérience font l'objet d'un premier avis par les responsables de la formation entre mai et novembre puis de la présentation d'un dossier et d'une soutenance en mai de l'année suivante devant la Commission VAE de la formation.

Validation des Etudes Supérieures (VES) :

Les demandes de validation des études supérieures (VES) pour les étudiants ayant déjà validé un autre diplôme de même niveau que celui permettant d'accéder à la formation doivent déposer un dossier d'admission en joignant une demande d'équivalence ainsi que les pièces justificatives nécessaires. Les demandes seront examinées par la Commission de validation des études supérieures (entre juin et septembre).

Equivalences pédagogiques

L'UE ou ECUE « contexte d'exercice du métier » ne peut donner lieu à aucune équivalence.

Des équivalences pédagogiques peuvent être obtenues pour :

ECUE Langue vivante (hors parcours 2nd degré Anglais, Espagnol, Allemand et Italien) :

L'ECUE LV (hors didactique pour 1^{er} degré) des années M1 et M2 lorsque l'étudiant a déjà validé la certification de niveau B2 du cadre européen (note attribuée 10/20, quels que soient les diplômes ou le niveau).

ECUE Tice :

L'ECUE Tice du M1 ou du M2 lorsque l'étudiant a déjà validé une certification C2i2e (note correspondant aux nombres de compétences déjà validées et en lien avec compétences abordées en M1 ou M2)

Annexe 8 : SYNTHÈSE : M1 ET M2 MASTER MEEF Mentions 1er et 2nd degré

COMPENSATION - VALIDATION – CAPITALISATION

	MASTER 1	MASTER 2
VALIDATION	<p>Moyenne de l'année égale ou sup. à 10.</p> <p>Compensation des semestres sous réserve de validation des seuils.</p> <p>Les seuils s'appliquent au niveau de l'ECUE pour la mention « 1^{er} degré », au niveau de l'UE pour la mention « 2d degré ».</p>	<p>Annualisée.</p> <p>Sous réserve de validation des seuils.</p> <p>Les seuils s'appliquent au niveau de l'ECUE pour la mention « 1^{er} degré », au niveau de l'UE pour la mention « 2d degré ».</p>
MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	<p>Validée de façon binaire.</p> <p>Délivre uniquement des ECTS.</p> <p>ACQ/ NON ACQ</p> <p>Non compensable.</p> <p>Non capitalisable.</p>	<p>Seuil à 10.</p> <p>Non compensable.</p> <p>Non capitalisable</p>
MÉMOIRE PROFESSIONNEL		<p>Seuil à 10.</p> <p>Non compensable.</p> <p>Non capitalisable</p>
LV	<p>Seuil à 8.</p> <p>Moyenne capitalisable si note sup. ou égale à 10/20</p>	<p>Seuil à 10.</p> <p>Non compensable.</p> <p>Note égale ou sup. à 10 = niveau B2</p>
TICE	<p>Seuil à 8.</p> <p>Moyenne capitalisable si note sup. ou égale à 10/20</p>	<p>Seuil à 10.</p> <p>Non compensable.</p>
AUTRES UE et ECUE	<p>Seuil à 8</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau de chaque ECUE pour la mention « 1^{er} degré » - au niveau de chaque UE pour la mention « 2d degré » <p>Compensable si validation des seuils.</p> <p>Moyenne capitalisable si note sup. ou égale à 10/20</p>	<p>Seuil à 8.</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau des ECUE constitutives des UE pour la mention « 1^{er} degré » - au niveau des UE pour la mention « 2d degré » <p>Compensables si validation des seuils.</p> <p>Moyenne capitalisable si note sup. ou égale à 10/20</p>

Annexe 9 : Avis de la directrice de l'espé pour la titularisation

Ce document vise à préciser les modalités selon lesquelles l'avis de la Directrice de l'ESPE sera donné en vue de la titularisation des PFSE.

Cet avis est différent de la décision concernant la délivrance du diplôme du Master MEEF. L'avis concernant la titularisation s'appuie sur les avis des formateurs concernant la formation du PFSE et l'avis du Tuteur ESPE concernant le stage et le mémoire. L'obtention du diplôme est conditionnée à la validation des modules du Master et ne concerne que certains PFSE (non détenteurs d'un master ou non dispensés de diplôme).

I. Pour les conseillers principaux d'éducation stagiaires, les professeurs certifiés stagiaires, les professeurs d'éducation physique et sportive stagiaires et les professeurs de lycée professionnel stagiaires

L'arrêté du 22 août 2014 fixant « les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires » indique, dans son article 5 que le jury de titularisation « se prononce sur le fondement du référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 1er juillet 2013 susvisé, après avoir pris connaissance des avis suivants :

- I. Pour les stagiaires qui effectuent leur stage dans les **établissements publics** d'enseignement du second degré:
 1. L'avis d'un membre des corps d'inspection de la discipline désigné par le recteur, établi sur la base d'une grille d'évaluation et après consultation du rapport du tuteur désigné par le recteur, pour accompagner le fonctionnaire stagiaire pendant sa période de mise en situation professionnelle. L'avis peut également résulter, notamment à la demande du chef d'établissement, d'une inspection ;
 2. L'avis du chef de l'établissement dans lequel le fonctionnaire stagiaire a été affecté pour effectuer son stage établi sur la base d'une grille d'évaluation ;
 3. L'avis du directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation responsable de la formation du stagiaire.
- II. Pour les stagiaires qui effectuent leur stage **en dehors des établissements publics** d'enseignement du second degré, l'avis est établi sur la base d'une grille d'évaluation par l'autorité administrative dont ils relèvent pendant l'exercice de leurs fonctions. »

L'avis de la Directrice de l'ESPE de l'Académie de Nice, Mme Isabelle Negro, sera fondé sur les éléments suivants :

- l'implication dans la formation : un avis négatif sera délivré en cas, notamment, de refus de participer aux actions de formation ou d'attitude ostensiblement négative ;
- l'avis du tuteur ESPE qui a suivi le stagiaire tout au long de l'année et la note de stage.
- la note obtenue à l'issue de la soutenance du mémoire professionnel.

En cas d'avis négatif à l'un ou plusieurs de ces éléments, des précisions seront transmises au jury de titularisation. Il appartiendra à ce dernier de décider des suites à donner à cet avis.

II. Pour les professeurs agrégés stagiaires

L'arrêté du 22 août 2014 fixant « les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré stagiaires » indique, dans son article 5 que l'évaluation du stage accompli par les professeurs agrégés stagiaires, qui se fonde sur le référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 1er juillet 2013 susvisé, « s'appuie sur les éléments suivants :

- I. Pour les professeurs agrégés stagiaires qui effectuent leur stage dans les établissements publics d'enseignement du second degré:
 1. Le rapport d'inspection du professeur agrégé stagiaire dans l'une des classes dont il a la responsabilité par un membre des corps d'inspection, ou le rapport d'un membre titulaire du corps des professeurs agrégés désigné par l'inspection générale de l'éducation nationale, établi sur la base d'une grille d'évaluation, après consultation du rapport du tuteur désigné par le recteur pour accompagner le fonctionnaire stagiaire pendant sa période de mise en situation professionnelle ;
 2. L'avis établi sur la base d'une grille d'évaluation par le chef de l'établissement dans lequel le fonctionnaire a été affecté pour effectuer son stage;
 3. L'avis du directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation responsable de la formation du stagiaire.
- II. Pour les professeurs agrégés stagiaires qui effectuent leur stage en dehors des établissements publics d'enseignement du second degré, l'évaluation résulte de l'avis de l'autorité administrative dont ils relèvent pendant l'exercice de leurs fonctions établi sur la base d'une grille d'évaluation.

L'avis de la Directrice de l'ESPE de l'Académie de Nice, Mme Isabelle Negro, sera fondé sur les éléments suivants :

- l'implication dans la formation : un avis négatif sera délivré en cas, notamment, de refus de participer aux actions de formation ou d'attitude ostensiblement négative ;
- l'avis du tuteur ESPE qui a suivi le stagiaire tout au long de l'année et la note de stage.
- la note obtenue à l'issue de la soutenance du mémoire professionnel.

En cas d'avis négatif à l'un ou plusieurs de ces éléments, des précisions seront transmises au jury de titularisation. Il appartiendra à ce dernier de décider des suites à donner à cet avis.

Annexe 10 : Calendrier de l'année scolaire 2018-2019

AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
1	M		1 S	1 L	Election des délégués	1 J		1 S		1 M	Pause Pédagogique	1 V		1 V		1 L		1 M		1 S	
2	J	31	2 D	2 M		2 V		2 D		2 M		2 S		2 S		2 M		2 J		2 D	
3	V		3 L	3 M	Début cours	3 S		3 L		3 J	1	3 D		3 D		3 M		3 V	18	3 L	
4	S		4 M	4 J		4 D		4 M		4 V		4 L	Visite n°2 6	4 L		4 J	14	4 S		4 M	
5	D		5 M	5 V		5 L		5 M		5 S		5 M		5 M		5 V		5 D		5 M	23
6	L		6 J	6 S		6 M		6 J	49	6 D		6 M	Réunions des délégués Nice	6 M		6 S		6 L	Remise Mémoire	6 J	Notes CT
7	M		7 V	7 D	Début des cours Espé	7 M		7 V		7 L		7 J	Réunions des délégués Var	7 J	10	7 D		7 M		7 V	Avis Titul Espé
8	M		8 S	8 L	Visite n°1	8 J	45	8 S		8 M		8 V	Sujet TC	8 V		8 L		8 M		8 S	
9	J		9 D	9 M		9 V		9 D		9 M		9 S		9 S		9 M	15	9 J		9 D	
10	V		10 L	10 M	Réunions des délégués Nice	10 S		10 L		10 J	2	10 D		10 D		10 M		10 V	19	10 L	
11	S		11 M	11 J	Réunions des délégués Var	11 D		11 M		11 V		11 L		11 L		11 J		11 S		11 M	
12	D		12 M	12 V	41	12 L		12 M		12 S		12 M		12 M		12 V	Note de Stage	12 D		12 M	
13	L		13 J	13 S	37	13 M		13 J	50	13 D		13 M	7	13 M		13 S		13 L	Examens	13 J	24
14	M		14 V	14 D		14 M		14 V		14 L		14 J		14 J	11	14 D	Pause Pédagogique	14 M		14 V	
15	M		15 S	15 L		15 J	46	15 S		15 M		15 V		15 V		15 L		15 M		15 S	
16	J	33	16 D	16 M		16 V		16 D		16 M		16 S		16 S		16 M		16 J	20	16 D	
17	V		17 L	17 M		17 S		17 L		17 J	3	17 D		17 D		17 M		17 V		17 L	
18	S		18 M	18 J	42	18 D		18 M		18 V		18 L	Pause Pédagogique	18 L	Dépôt Sujet TC	18 J	16	18 S		18 M	
19	D		19 M	19 V	Réunion tuteurs/tutrices	19 L		19 M		19 S		19 M		19 M		19 V		19 D		19 M	
20	L		20 J	20 M	38	20 M		20 J	51	20 D		20 M		20 M		20 S		20 L		20 J	25
21	M		21 V	21 D		21 M		21 V		21 L		21 J		21 J		21 D		21 M		21 V	
22	M		22 S	22 L		22 J	47	22 S		22 M		22 V		22 V		22 L		22 M	21	22 S	
23	J		23 D	23 M		23 V		23 D	Pause Pédagogique	23 M		23 S		23 S		23 M		23 J		23 D	
24	V	34	24 L	24 M		24 S		24 L		24 J	4	24 D		24 D		24 M		24 V	Note mémoire	24 L	
25	S		25 M	25 J		25 D		25 M		25 V		25 L		25 L		25 J	17	25 S		25 M	Jury
26	D		26 M	26 V		26 L		26 M		26 S		26 M		26 M		26 V	Notes CC	26 D		26 M	
27	L	Accueil Recteur	27 J	27 S		27 M		27 J	52	27 D		27 M	9	27 M		27 S		27 L		27 J	26
28	M	Formation	28 V	28 D		28 M		28 V		28 L		28 J		28 J		28 D		28 M		28 V	
29	M	Formation	29 S	29 L		29 J	48	29 S		29 M		29 V		29 V		29 L		29 M	22	29 S	
30	J	Formation + accueil Espé	30 D	30 M	Pause Pédagogique	30 V		30 D		30 M	5			30 S		30 M		30 J		30 D	
31	V	Rentrée étab		31 M				31		31 J				31 D				31 V			

Annexe 11 : Abréviations – Sigles - Acronymes

1D : premier degré (école préélémentaire (maternelle) et élémentaire) ou école primaire

2D : second degré (collège et lycée)

Agrégation : Le professeur agrégé enseigne principalement dans les lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles et dans les sections de techniciens supérieurs (BTS).

ASH : Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de handicap

B2 : niveau intermédiaire du CLES

BEP : Besoins éducatifs particuliers ou Brevet d'études professionnelles

C2i2e : certificat Informatique et Internet niveau 2 – Enseignant

CANOPé : le réseau Canopé édite des ressources pédagogiques transmédias (imprimées, numériques, mobiles, TV), répondant aux besoins de la communauté éducative. Il conjugue innovation et pédagogie pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique.

CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

CAPLP : Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive

CLES : certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur décliné en trois niveaux (B1, B2 et B3)

CPE : Conseiller principal d'éducation

CRL : Centre de ressources en langue

CSM : Conseil Supérieur de la Magistrature

DA : Etudiant dispensé d'assiduité (les PFSE ne peuvent en aucun cas être concernés)

ECTS : abréviation du terme [anglais](#) « European Credits Transfer System »

E.C.U.E. : Élément Constitutif d'une Unité d'Enseignement

EPL : Etablissement Public local d'enseignement (collège et lycée)

EPS : Education Physique et Sportive

ESPE : Ecole supérieure du Professorat et de l'éducation

FAD : formation à distance

H ETD : heures équivalent Travaux dirigés

I.A. –I.P.R. : Inspecteur d'académie- Inspecteur pédagogique régional.

LV : Langue vivante

M1 : 1^{ère} année de Master (on parle de Master 1)

M2 : 2^{ème} année de Master (on parle de Master 2)

MCC : Modalités de Contrôle de Connaissances

MDPH : Maisons Départementales des Personnes Handicapées

MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

NE : Numérique éducatif

OPA : Observation et Pratique Accompagnée (stage)

PA : Pratique Accompagnée (stage)

PdT : Praticien de terrain (personnel du Rectorat intervenant dans la formation : enseignant ; chef d'établissement, Inspecteur IA IPR,....)

PFSE : Etudiant de l'espé inscrit en M2 qui est lauréat d'un concours de l'éducation nationale ; il effectue un mi-temps en établissement sur les journées dédiées et il est formation à l'espé sur les autres demi-journées.

PLC : professeurs de lycée et collège

S1 et S2 : premier semestre de l'année de M1 et second semestre de l'année de M2

S3 et S4 : semestres de l'année de M2

SES : Sciences Economiques et Sociales

STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

SVT : Sciences et Vie de la Terre

TICE : Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

U.E. : Unité d'enseignement

ULIS : Les unités localisées pour l'inclusion scolaire

UNS : Université de Nice Sophia Antipolis

UTLN : Université de Toulon.